



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDÈCHE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°07-2020-053

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2020

Sommaire

07_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche

07-2020-06-02-002 - AP portant subdélégation de signature du directeur départemental par intérim (4 pages)

Page 3

07_DDCSPP_Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche

07-2020-06-02-002

AP portant subdélégation de signature du directeur
départemental par intérim

*Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature à M. Roose, directeur départemental par
intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche*



PREFET DE L'ARDECHE

**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**Portant subdélégation de signature de M. Didier ROOSE
directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations**

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le décret n°92-604 du 15 juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret NOR INTA1829046D du 24 octobre 2018 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche ;

VU l'arrêté NOR PRMG1431293A du Premier ministre en date du 7 janvier 2015 portant nomination de M. Didier ROOSE, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche ;

VU l'arrêté NOR : INTA1933916A conjoint du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 28 novembre 2019 portant renouvellement des fonctions de M. Didier ROOSE en qualité de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-296003 du 29 mai 2020 portant nomination du directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche

VU l'arrêté préfectoral n°07-2020-05-19-005 du 29 mai 2020 portant délégation de signature à M. Didier ROOSE, directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche et notamment son article 3 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-29-004 du 29 mai 2020 portant délégation de signature à M. Didier ROOSE, directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget de l'État et notamment son article 4 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2020-01-03-005 du 3 janvier 2020 portant subdélégation de signature de M. Xavier HANCQUART, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche ;

Sur proposition du directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 07-2020-01-03-005 du 3 janvier 2020 est abrogé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations de signature accordées par les arrêtés préfectoraux n° 07-2020-05-29-005 et 07-2020-05-29-004 du 29 mai 2020 à M. Didier ROOSE, directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche, pourront être exercées, par Madame Pierrette JOLY, secrétaire générale.

Article 3 : La délégation de signature accordée par l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-29-005 du 29 mai 2020 à M. Didier ROOSE, directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche, pourra être exercée par les agents désignés ci-après agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche.

a) En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée aux chefs de service :

- > Mme Anne-Catherine BOSSO, inspectrice de santé publique vétérinaire et responsable du service « Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation » :
 - pour l'ensemble des actes, décisions et documents administratifs mentionnés au paragraphe b) "l'hygiène et la sécurité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale" de la section 1-2 « en matière de protection des populations et environnement » et au paragraphe c) "la santé et la protection animales et l'environnement" de la section 1-2 « en matière de protection des populations ».
 - pour l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire relatif aux domaines techniques ci-dessus en application de l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-29-004 du 29 mai 2020.
- > M. Stéphane BRUCHET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et adjoint au responsable du service « Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation » :
 - pour l'ensemble des actes, décisions et documents administratifs mentionnés au paragraphe b) "l'hygiène et la sécurité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale" de la section 1-2 « en matière de protection des populations et environnement » et au paragraphe c) "la santé et la protection animales et l'environnement" de la section 1-2 « en matière de protection des populations ».
 - pour l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire relatif aux domaines techniques ci-dessus en application de l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-29-004 du 29 mai 2020.
- > M. Stéphane KLOTZ, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire et responsable du service « Santé et Protection Animales et Environnement » :
 - pour l'ensemble des actes, décisions et documents administratifs mentionnés au paragraphe c) "la santé et la protection animales" de la section 1-2 « en matière de protection des populations et environnement » et au paragraphe b) "l'hygiène et la sécurité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale" de la section 1-2 « en matière de protection des populations ».
 - pour l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire relatif aux domaines techniques ci-dessus en application de l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-29-004 du 29 mai 2020

- > Mme Anne-Marie REME, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire et adjointe au responsable du service « Santé et Protection Animales et Environnement » :
 - pour l'ensemble des actes, décisions et documents administratifs mentionnés au paragraphe c) "la santé et la protection animales" de la section 1-2 « en matière de protection des populations et environnement » et au paragraphe b) "l'hygiène et la sécurité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale" de la section 1-2 « en matière de protection des populations ».
 - pour l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire relatif aux domaines techniques ci-dessus en application de l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-29-004 du 29 mai 2020

- > Mme Brigitte FOSSAT, directrice départementale 1^{ère} classe de la concurrence, consommation et répression des fraudes et responsable du service « Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes » :
 - pour l'ensemble des actes, décisions et documents administratifs mentionnés au paragraphe a) "en matière de concurrence, consommation et répression des fraudes" de la section 1-2 « en matière de protection des populations ».
 - pour l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire relatif aux domaines techniques ci-dessus en application de l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-29-004 du 29 mai 2020

- > Mme Agnès SOUBEYRAND, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale et responsable du service « Politiques Sociales et Logement » :
 - pour l'ensemble des actes, décisions et documents administratifs mentionnés aux paragraphes «d, e, f, g » de la section 1-3 « en matière de cohésion sociale » ;
 - pour l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire relatif aux domaines techniques ci-dessus en application de l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-29-004 du 29 mai 2020

- > Mme Bernadette BOUCHET, attachée principale de l'administration de l'État, pour les actes relevant de la subdélégation attribuée à Agnès SOUBEYRAND en cas d'empêchements simultanés de cette dernière et Didier ROOSE.

- > M. Olivier PARENT, inspecteur de la jeunesse et des sports, et responsable du service « Jeunesse, Vie Associative et Sportive » :
 - pour l'ensemble des actes, décisions et documents administratifs mentionnés aux paragraphes « a b c » de la section 1-3 « en matière de cohésion sociale » ;
 - pour l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire relatif aux domaines techniques ci-dessus en application de l'arrêté préfectoral n° 07-2020-05-29-004 du 29 mai 2020

- b) En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée aux collaborateurs des chefs de service, dans le cadre de leurs attributions :
 - > Mme Véronique CIBAUD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que responsable comptable au secrétariat général au fin d'exécution dans l'outil comptable de tous les actes liés à la détention d'une licence CHORUS : validation dans CHORUS formulaire, CHORUS DT et ESCALE. Elle pourra également donner les ordres de payer au service facturier.

- M. Laurent ROUDIL, adjoint administratif principal, en tant que gestionnaire comptable au secrétariat général aux fins d'exécution dans l'outil comptable de tous les actes liés à la détention d'une licence CHORUS : validation dans CHORUS formulaire, CHORUS DT et ESCALE. Il pourra donner les ordres de payer au service facturier.
- M. Marc DE WINTER, responsable logistique, pour les paiements par carte achat.
- M. David LIONNET, inspecteur de la concurrence consommation et répression des fraudes, pour les actes relevant de la subdélégation attribuée à Brigitte FOSSAT.
- Mme Caroline LOBRY, inspecteur de la concurrence consommation et répression des fraudes, pour les actes relevant de la subdélégation attribuée à Brigitte FOSSAT.

Article 4 : Le directeur départemental par intérim de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de ce jour et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Privas, le 2 juin 2020
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental par intérim de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Signé

Didier ROOSE